

Gestion des Règles de Vie

2024-2025





Règle 1	Règle 2	Règle 3	Règle 4	Règle 5
Je me respecte.	Je respecte les autres.	Je respecte mon environnement.	J'adopte des comportements sécuritaires.	Je suis responsable de ma réussite.
<p>Je me respecte quand :</p> <p>1.1 j'ai une bonne hygiène corporelle;</p> <p>1.2 je suis habillé proprement et convenablement selon les saisons;</p> <p>1.3 je reconnais et j'exprime mes émotions convenablement.</p>	<p>Je respecte les autres quand :</p> <p>2.1 je m'exprime poliment en gestes et en paroles;</p> <p>2.2 j'écoute l'autre et j'accepte son point de vue;</p> <p>2.3 j'écoute les consignes des adultes en autorité;</p> <p>2.4 j'accepte les différences;</p> <p>2.5 j'entre dans l'école en chuchotant;</p> <p>2.6 je circule en silence lors de mes déplacements en groupe sur temps de classe.</p>	<p>Je respecte mon environnement quand :</p> <p>3.1 je prends soin de l'environnement;</p> <p>3.2 je prends soin du matériel mis à ma disposition.</p>	<p>J'adopte des comportements sécuritaires quand :</p> <p>4.1 je me déplace calmement et en marchant;</p> <p>4.2 j'agis de façon sécuritaire sur le terrain de l'école et j'utilise le matériel selon sa fonction.</p>	<p>Je suis responsable de ma réussite quand :</p> <p>5.1 j'ai tout le matériel nécessaire pour chacun de mes cours;</p> <p>5.2 j'apporte à l'école les objets permis par l'enseignant;</p> <p>5.3 je respecte l'horaire de mon école.</p>
Raisons	Raisons	Raisons	Raisons	Raisons
<p>Parce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ je désire un milieu de vie agréable, bienveillant et épanouissant; ☞ je construis une image positive de moi-même. <p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ des raisons d'hygiène, de confort et de santé; ☞ ma réussite; ☞ avoir le souci des autres autour de moi. 	<p>Parce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ j'apprends à être respectueux, patient et tolérant; ☞ les adultes sont présents pour me guider dans mon développement scolaire et personnel. <p>Parce qu'ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ je peux grandir dans un milieu sécuritaire; ☞ j'apprends à vivre en société; ☞ je suis rapidement disponible à réaliser les tâches et les activités scolaires; ☞ j'apprends à développer mes compétences sociales : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> j'apprends à gérer mes émotions; <input type="checkbox"/> j'apprends à coopérer; <input type="checkbox"/> j'apprends l'autocontrôle. 	<p>Parce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ je me sens bien dans un milieu de vie propre et agréable; ☞ j'ai le privilège d'utiliser du matériel stimulant et en bon état; ☞ les autres profiteront également d'un matériel attrayant. 	<p>Parce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ j'assure ma sécurité et celle des autres; ☞ je suis rapidement disponible à réaliser les tâches et les activités en éducation physique. 	<p>Parce qu'ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ je deviens une personne fière, autonome et responsable; ☞ je développe des méthodes de travail efficaces; ☞ j'ai le souci du travail bien fait et je fournis des efforts pour y arriver; ☞ je contribue à créer un climat propice aux apprentissages.

Aux parents et élèves de l'école du Jardin-des-Frontières
Prendre connaissance des règles de vie ainsi que de la démarche d'intervention.

Nous avons pris connaissance des règles de vie de l'école et nous nous engageons à les respecter et à soutenir les intervenants de l'école.

Signature des parents : _____ Date : _____

Signature de l'enfant : _____

Démarche d'intervention lors des agirs majeurs

1 – Lors d'un manque de respect important ou d'un comportement mettant en danger l'intégrité physique ou morale de l'élève ou des autres, un arrêt d'agir est réalisé par un adulte témoin.

Référence : plan de lutte contre la violence et l'intimidation, règles de vie.

2 – Retrait de l'élève sous la supervision d'un adulte. S'assurer de prendre soin des élèves concernés et les rassurer que nous allons intervenir.

3 – La direction est informée. Celle-ci évalue s'il s'agit d'un comportement majeur.

4 – Si c'est le cas, la direction communique avec les parents et elle peut suspendre l'élève pour une demi-journée ou plus, à l'interne ou à l'externe.

5 – Le retour de l'élève à l'école s'effectue en présence de ses parents, de la direction et des personnes concernées, si possible.

6 – Élaboration d'un plan de réintégration ou d'un plan d'intervention, si besoin.



Comportements de type majeur

- Bris de matériel ou vol;
- Non-respect à l'égard d'un adulte ou d'un élève : ex. : gestes vulgaires, violents ou non-sécuritaires;
- Non-respect à l'égard d'un adulte ou d'un élève : ex. : paroles grossières, impolitesses, injures, moqueries, argumentations arrogantes;
 - Intimidation;
 - Autre.

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation est disponible sur le site internet de l'école pour plus d'informations.

Site de l'école :

<https://jardindesfrontieres.cssds.gouv.qc.ca/>



Règles à respecter sur la cour d'école



EN TOUT TEMPS :

- Au son de la cloche, je me dépêche à ranger le matériel et j'entre calmement dans l'école.
- Les seuls objets personnels que je peux apporter à l'école sont :
 - Mon gant de baseball.
 - Mes lunettes pour jouer au hockey.
- Lorsque je joue au hockey :
 - Je dois porter des lunettes de protection.
 - Si je suis gardien de but, je dois porter l'équipement fourni par l'école.
 - Je dois utiliser une balle de tennis ou une balle molle.
 - Je dois seulement faire des tirs balayés.
- Lorsque je joue avec un ballon :
 - Je lance ou botte le ballon dans un endroit sécuritaire.
 - J'évite d'envoyer des ballons dans les fenêtres.
 - Au jeu du Ballon King, je dois respecter les règles qui sont affichées dans les classes et à l'extérieur.

EN ÉTÉ :

- Lorsque je joue dans les modules (accès seulement en été) :
 - Je peux monter par les petites glissades. Il est interdit de monter par la grande glissade, je peux seulement y glisser les jambes vers l'avant.
 - Je dois rester dans les modules, c'est-à-dire que je ne peux pas monter sur les garde-corps.
 - Je dois être seul sur ma balançoire.
 - Je n'ai pas le droit de jouer à la tague sur le terrain des modules. Je dois y jouer seulement dans l'herbe ou sur l'asphalte.
- Lorsque je joue sur la butte l'été :
 - Je peux y jouer seulement si le sol est sec.

EN HIVER :

- Lorsque je joue sur la butte en hiver :
 - Je dois rapidement m'enlever de la zone de glisse et remonter
 - Je remonte en tout temps à l'extérieur de la zone de glisse.
 - J'utilise les traîneaux en plastique sur le sol dans la neige (interdit sur la butte).
 - Si je suis au préscolaire, en 1^{re} ou en 2^e année, je peux glisser à deux sur les tubes.
 - Si je suis en 3^e année et plus, je dois glisser seul dans les tubes.
- Forts :
 - Je permets à tous de m'aider à le construire.
 - Je respecte les créations des autres en évitant de les détruire.

Afin d'assurer ma sécurité et d'éviter les conflits sur la cour d'école, je m'engage à respecter les règles de sécurité mentionnées ci-dessus.

Informations aux parents



Horaire de l'école			
	Avant-midi	Diner	Après-midi
Précolaire 4 et 5 ans	8 h 05 à 11 h 12	11 h 12 à 12 h 47	12 h 47 à 14 h 25
Primaire	8 h 05 à 11 h 32	11 h 32 à 12 h 47	12 h 47 à 15 h 12
<p>***IMPORTANT : L'arrivée des élèves sur la cour d'école peut se faire seulement à partir de 7 h 55. Avant cette heure, il n'y a aucune surveillance sur la cour.</p> <p>Lorsque vous venez porter ou chercher votre enfant, <u>vous ne pouvez pas vous stationner dans le débarcadère d'autobus</u>. Votre enfant doit circuler par la chicane (entrée via la clôture).</p>			
Horaire du service de garde			
Matin		Soir	
6 h 45 à début des classes		Fin des classes à 17 h 30	
<p>***IMPORTANT : Votre enfant doit être inscrit au service de garde pour y avoir accès. Si vous avez besoin du service à la dernière minute, veuillez contacter l'école avant 11 h 00 pour nous en informer.</p>			
Heures d'ouverture du secrétariat			
Lundi au jeudi		7 h 45 à 11 h 45 et 12 h 45 à 15 h 45	
Vendredi		7 h 45 à 11 h 15	

Absences - Retards - Départs hâtifs

EN TOUT TEMPS, vous devez aviser l'école si votre enfant est absent, sera en retard ou devra quitter plus tôt.

Pour les absences et les retards, nous vous demandons de contacter l'école le plus tôt possible le matin (**avant 8 h 30**) et si votre enfant doit quitter plus tôt que prévu, vous devez nous aviser **avant 11 h 00** pour vous assurer que le message soit fait.



Numéro de téléphone de l'école : 819 876-7534
Secrétariat : poste 12500 - Service de garde : poste 12520

Courriel du secrétariat : idesfrontieres@cssds.gouv.qc.ca
Courriel du service de garde : sdgidesfrontieres@cssds.gouv.qc.ca



GESTION DES ABSENCES DES ÉLÈVES



La Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique qui en découle sont très clairs sur l'**importance de la présence de l'élève à l'école** tout au long de l'année scolaire.

Il est donc de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant fréquente assidument les 180 journées de classe prévues au calendrier scolaire.

En effet, ces 180 journées de classe sont nécessaires à la réalisation des activités d'apprentissage qui contribueront au développement des compétences attendues de chacune des matières du *Programme de formation de l'école québécoise* pour chaque année du cycle et de chaque ordre d'enseignement.

Cependant, nous reconnaissons qu'il peut arriver, pour des situations hors de son contrôle, que l'élève soit dans l'obligation de s'absenter de l'école. Voici les motifs d'absence qui sont reconnus :

- Maladie;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation à un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure (avec approbation de l'autorité compétente).

Le parent qui choisit de retirer son enfant de l'école pour des motifs non reconnus le fait donc de façon libre et éclairée.

Ce parent doit être conscient que l'obligation de l'école de dispenser des services éducatifs se limite à la présence de l'enfant en classe.

Le parent ne peut donc pas exiger de la part de l'école qu'elle mette en place des services éducatifs durant l'absence de son enfant pour des motifs non reconnus ou encore qu'elle lui fournisse des travaux ou des leçons à l'avance.

ABSENCES AUX COURS ou aux examens

Les parents de l'élève qui prévoit s'absenter de l'école pour des motifs non reconnus doivent, dans ce cas, aviser la direction de l'établissement.

Les parents doivent informer tous les enseignants de l'absence prévue. C'est lors du retour de l'élève que nous remettrons les travaux faits durant l'absence. **L'élève devra assumer avec ses parents la réalisation des travaux.** Si jamais l'absence se situe dans une période d'évaluations, l'élève pourrait reprendre son évaluation, si l'enseignant le juge nécessaire. Si tel est le cas, des consignes seront abrégées. Le contexte d'évaluation sera donc modifié.

Une absence à un examen obligatoire du ministère ou du Centre de services scolaire des Sommets sera traitée selon l'encadrement suivant : étant donné qu'une absence pour des motifs non reconnus ne justifie pas une absence aux épreuves du ministère ou du Centre de services scolaire des Sommets l'élève se verra attribuer la note zéro. Cette note pourra avoir des impacts sur le résultat final de son bulletin. Si l'élève s'absente pour des motifs reconnus, une pièce justificative sera exigée.

Thermomètre vestimentaire

